

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

Le vingt-cinq du mois de février à 20 H 00, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre, Président ;
- MM. FIEVEZ. CANART. DAYE. Mme THIBAUT. MM. VASTERSAEGHER. RENARD. Echevins ;
- Mme MATTON, Présidente du C.P.A.S
- MM. SCHOLLAERT. DE SMET. JEANMART. Mme ROOBAERT. MM. ROSSAY. LECHENE . FERNANDEZ-CORRALES. MANZINI. Mmes DAVID. SAUVAGE. MM. GAILLY. PAUL. Mme SMETS. M. BAILLEUX. Mmes CORBISIER. GOREZ. M. BRANCART. Conseillers Communaux.
- M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN , Secrétaire Communal.

Absents et excusés : Monsieur Lieds et Madame Pardonche, Conseillers Communaux
Madame la Conseillère Karina DECORT excusée en début de séance entrera en cours de réunion.

La séance publique est ouverte à 20 H 06.

SEANCE PUBLIQUE

1 INFORMATIONS

Monsieur le Président : si vous le voulez bien, nous allons associer les points d'informations aux questions des Conseillers Communaux et ce, sans attendre la fin de notre réunion.

Première information

Le problème de la pollution P.C.B. à Hennuyères

Monsieur l'Echevin Daye insiste d'abord sur la volonté du Collège, d'informer la population dans ce dossier.

Il donne les résultats préliminaires de l'expertise judiciaire dont le détail a été transmis aux chefs de groupe.

Il synthétise ensuite le rapport de la SPAQUE qui fait état d'une pollution s'étendant le long du cours d'eau sur 5 km.

Il constate par contre qu'il n'y a pas de pollution dans les puits privés.

Au niveau des contrôles, Monsieur l'Echevin regrette la volonté du Cabinet du Ministre Lutgen de ne rien dire des contrôles réalisés par la D.P.E.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : insiste sur la complexité du problème.

Monsieur le Conseiller Manzini : je ne comprends pas la volonté de la Police de l'Environnement car dans le C.W.A.T.U.P., il est expressément précisé qu'en matière d'environnement, toute information doit être disponible pour la population.
Il faut respecter la loi.

Monsieur le Président : nous devrions écrire, au nom de l'ensemble du Conseil Communal, pour demander au Ministre de tout divulguer.

Monsieur le Conseiller Manzini : où en est-on en ce qui concerne le plan de réhabilitation du site ?

Monsieur le Président : la première partie de l'étude de caractérisation est réalisée.

Monsieur l'Echevin Daye : elle vient en effet d'être examinée par l'Office Wallon des Déchets qui estime que cette étude est incomplète.
Le propriétaire du site vient d'être averti de ces conclusions.

Deuxième information :

La problématique de la sécurité en relation avec la disparition d'un jeune délinquant dans la nuit du 7 février dernier

Madame la Conseillère Karina DECORT entre en séance

Monsieur le Président : la sécurité c'est d'abord un problème d'éducation familiale.

Il n'est pas normal de voir traîner des jeunes de 14 ans dans les rues après 23 H 00.

L'éducation doit ensuite être assurée dans les écoles, au sein des associations sportives, dans les clubs de jeunes.

C'est seulement ensuite qu'interviennent les pouvoirs publics via la prévention (maison des jeunes, le service Jeunesse de la Ville, actions des éducateurs de rues) ou le cas échéant via la répression.

Nos concitoyens doivent savoir qu'il y a aujourd'hui 4 x plus de patrouilles en civil qu'il n'y en avaient il y a un an.

Mon slogan, en tant que Président de la zone de Police, est qu'il faut sécuriser les bons citoyens et insécuriser les délinquants !.

En ce qui concerne les faits du 7 février dernier, il ne s'agit pas comme on a pu l'écrire de bavure mais bien d'un cas de légitime défense.

Troisième information :

La problématique de l'accueil de l'enfance

Monsieur le Président : nous sommes aujourd'hui concernés par cette question sous deux aspects :
tout d'abord le problème de la fermeture de la crèche privée « Le Petit Caillou » et d'autre part celui de l'ouverture prochaine de la Maison Communale de l'Accueil et de l'Enfance d'Hennuyères.

Monsieur l'Echevin Daye retrace alors l'historique de ce dossier.
Il explique dans le détail tous les manquements de l'A.S.B.L. et les raisons du Collège de ne pas vouloir s'impliquer dans la reprise de cette crèche privée.

Problèmes d'organisation, passif indéfinissable, rupture de confiance entre l'association et le concepteur, tout cela a rendu impossible la conclusion d'un accord.

Monsieur l'Echevin Daye évoque ensuite les craintes de la perte de l'agrément pour les 18 lits du « Petit Caillou » et finalement la bonne nouvelle reçue, il y a quelques jours : l'accord de l'ONE au niveau national, pour accorder à la Ville, la reprise différée de cet agrément.

En ce qui concerne la Maison Communale de l'Accueil et de l'Enfance d'Hennuyères.

Ce ne fut pas facile mais finalement nous avons obtenu l'accord de la Fabrique d'Eglise.

Le marché a été attribué en décembre. Les travaux devraient commencer le 15 mars.

C'est ainsi que la structure d'accueil devrait être ouverte entre le 15 et la fin du mois de juin prochain.

C'est vrai qu'en principe, les subsides ne nous étaient acquis que si la structure était ouverte au 31 décembre.

Nous avons déjà obtenu une prolongation jusqu'au 15 mars.

Nous avons donc écrit à l'ONE pour lui expliquer toutes les difficultés que nous avons rencontrées avec les fabriciens.

Ils l'ont bien compris puisque ce matin même, nous avons reçu un courrier de l'O.N.E. qui admet qu'il s'agit d'un cas de force majeure et autorise l'ouverture de la crèche d'Hennuyères en juillet 2008.

Madame la Conseillère David et les autres Conseillers I.C. contestent alors avoir mis des bâtons dans les roues de ce projet même s'ils auraient préféré une autre solution pour la Maison Communale de l'Accueil et de l'Enfance d'Hennuyères .

C C 25 février 2008

Monsieur le Président affirme alors que la majorité a vraiment bien fait de donner une nouvelle affectation au magnifique bâtiment de la cure partiellement désaffectée d'Hennuyères plutôt que de louer des horribles modules pour les placer en outre à un endroit non adapté.

Madame la Présidente du C.P.A.S. explique ensuite à quel point elle a été proactive afin de tenter de résoudre le problème des enfants qui ne pourront plus être accueillis au Petit Caillou : 7 enfants brainois ont ainsi pu être recasés.

Il est alors 21 H 25.

Certains Conseillers Communaux s'interrogent sur l'opportunité de donner des informations en début de réunion.

D'autres souhaiteraient poser leurs questions à ce moment.

D'autres enfin aimeraient que des débats puissent s'engager à propos de ces informations ou de ces questions.

Sur proposition de Monsieur le Président, il est décidé de demander au groupe de travail qui examina en son temps, le projet de règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, de se réunir à ce sujet.

Monsieur le Secrétaire Communal contactera les intéressés.

2. CONSEIL COMMUNAL

A Commission Egalité des chances - Bilan de l'année 2007

Madame la Conseillère Karina DECORT, Présidente de la Commission précitée présente le bilan de sa Commission pour la période du mois d'avril au mois d'octobre 2007.

I. Programme de travail de la Commission et considérations d'ordre général

Afin de ne pas nous égarer dans une démarche qui toucherait trop de matières simultanément vu que le champ d'action de notre commission est relativement large, nous avons, lors de notre première séance de commission, décidé d'établir un programme de travail pour les 15 mois à venir. Suite à un exercice parfaitement « managé » par notre ami Jean, nous avons dégagé 4 thématiques prioritaires que nous voulions absolument aborder tout au long de l'année 2007 et dans le courant de l'année 2008.

Nos actuelles priorités, hors sujets d'actualité, sont donc :

- l'inter-culturalité
- l'égalité entre femme et homme
- la personne handicapée
- la petite enfance.

C C 25 février 2008

Parmi les autres thématiques touchant les membres de la Commission que nous aborderons ultérieurement, citons le minimum vital à garantir ainsi que les problèmes sociaux, la mobilité, les transports en commun, l'éducation, le logement, la sexualité, les soins de santé, l'emploi, les relations intergénérationnelles ... Comme vous le constatez, la liste est vaste et certainement loin d'être exhaustive.

Partant du principe que l'égalité des chances se doit d'être respectée à chaque stade de prise de décision communale. Nous devons donc rester vigilants en permanence.

II Egalité - Femme-Homme

La charte de l'égalité Femme-Homme vous a été soumise en juin 2007 et la présidente sortante tient à vous remercier d'avoir voté ce texte fondamental à l'unanimité. Seul petit regret, que celui-ci ne soit pas mis sur le site internet de la Ville tel qu'elle en avait exprimé le souhait.

Mais l'égalité Femme-Homme ne s'arrête pas à une charte, il s'agit d'une politique à entreprendre de manière transversale. La commission s'engage à vérifier que l'égalité entre homme et femme soit respectée dans toute décision prise par chaque organe de notre commune (que ce soit dans la constitution d'un jury, dans l'éducation, au sein du personnel, dans l'adéquation des salaires, dans les bibliothèques,...). L'égalité entre femme et homme est un combat de tous les jours : il convient de lutter contre tous les préjugés et stéréotypes. Merci à Maxime pour les futurs bonnets roses ;-)

III. Vivre un handicap au quotidien

La personne handicapée doit être au cœur des préoccupations de la commune. Nous avons souhaité sensibiliser la population brainoise à toutes les formes de handicap, quel qu'il soit et peu importe l'intensité de celui-ci.

Dans chaque domaine au droit communal (mobilité, infrastructures communales, logements, loisirs et sports, enseignement, voirie,...) il faut que nous soyons attentifs à ce que toutes les facilités soient proposées aux personnes souffrant d'un handicap.

C C 25 février 2008

Nous allons proposer une journée relative aux handicaps, en collaboration avec un maximum d'associations présentes sur le terrain. Il est important que les citoyens brainois ?
 Eventuellement, une mise en pratique des obstacles quotidiens que rencontrent les personnes souffrant d'un handicap sera proposée.
 Cette journée sera l'occasion d'aboutir à des propositions concrètes à suggérer au Conseil Communal. Il y a des actions à entreprendre urgemment afin d'améliorer le quotidien de tous et plus particulièrement celui des personnes éprouvant plus de difficultés.

IV. Multi/inter-culturalité

Apprendre à connaître et à comprendre l'autre dans sa diversité, tel est un des objectifs de notre commission. Nous souhaitons mettre en œuvre un événement de rencontre entre toutes les communautés d'origine étrangère présentes sur le territoire de Braine-le-Comte. Il s'agira d'un parcours inter-culturel, afin d'ouvrir des dialogues et d'initier des intégrations manquantes.

B Règlement d'ordre intérieur - Modification Décision.

Cf délibé

Monsieur le Président signale alors que le groupe M.R. vient de désigner un nouveau chef de groupe : Madame la Conseillère Sandrine SAUVAGE.

Monsieur le Conseiller Jeanmart suggère de tenir un tableau de toutes les réunions de Commissions.

3 FINANCES COMMUNALES

A Zone de police - Budget de l'exercice 2008 - Dotation Approbation

Cf délibé

B Budget de l'exercice 2008 - Arrêté d'approbation Information

Le Conseil Communal prend note de l'Arrêté de la Députation Provinciale qui approuve le budget de la Ville.

- C Emprunts communaux
Fabrique d'Eglise St Nicolas à Henripont
Travaux de remise en état de l'Eglise St Nicolas
Honoraires dus à l'auteur de projet
Financement par désaffectation et réaffectation de soldes d'emprunts disponibles
Vote

Cf délibé

- D Octroi de subventions - Contrôle - Compte 2006 de l'A.S.B.L. Dynamicité Brainoise
Approbation
L'Assemblée approuve les comptes de l'Association précitée.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : dans l'association des commerçants, il y a des frémissements heureux.

Il faut les associer au sein de Dynamicité.

Il y a actuellement 73 commerçants inscrits, ils étaient 19 il y a 2 ans.

Monsieur le Président : Il est exact qu'il semble y avoir un renouveau positif au sein de l'Association des Commerçants.

4 **REGLEMENTS ET ORDONNANCES DE POLICE CIRCULATION ROUTIERE**

- A Réservation d'un emplacement de stationnement pour véhicule d'handicapé chaussée de Mons, 34 (Requête Deprez)
Décision

Cf délibé

- B Rue de la Libération
Limitation de vitesse (70 km/H) et création de chicanes provisoires
Examen et décision
Monsieur le Conseiller Jeanmart : c'est une bonne idée mais j'ai 3 remarques à faire à ce sujet :

La première c'est que si vous envisagez de mettre des bandes striées : elles ne serviront à rien. On l'a bien vu à la rue du Rouge Bouton.
Il faut mettre des vasques de fleurs.

Deuxième remarque : il est bien évidemment indispensable de prévoir un éclairage pour ces chicanes.

Troisième remarque : où en est-on au sujet du rond-point du Flament ?

Monsieur l'Echevin Vastersaegher : au niveau du rond-point, on est au point mort.

Le litige juridique entre le M.E.T. et l'Urbanisme n'est toujours pas résolu.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : il faudrait au moins obtenir un rétrécissement de la chaussée à l'approche de ce carrefour dangereux.

Monsieur le Conseiller De Smet : lorsque l'on roule à vélo, les chicanes sont souvent dangereuses.

Je suggère donc que vous prévoyiez un espace réservé aux cyclistes sur le côté droit.

Idéalement , il faudrait au moins laisser 80 cm entre le début de la chicane et le fossé.

Monsieur l'Echevin Canart : je ne sais pas s'il sera possible de prévoir des chicanes en limitant la vitesse à 70 km/H

D'après les informations que j'ai eues, à l'intérieur des chicanes on ne peut, semble-t-il, rouler à plus de 50 km/H.

Monsieur le Président : tout le monde est d'accord pour limiter la vitesse à 70 km/H à l'endroit.

Je propose que nous interroguions la Tutelle pour ce qui concerne le placement des chicanes.

Et l'Assemblée de marquer son accord sur cette proposition.

5 INVESTISSEMENTS

A Programme triennal des travaux 2007-2009

Nouveau mode de financement en Région Wallonne

Approbation des avenants n°s 2 et 4 au contrat d'agglomération de la Ville de Braine-le-Comte

Décision

Cf délibé

- B Travaux divers repris au budget communal extraordinaire pour l'année 2008
 Marché de services à passer avec un coordinateur sécurité
 Décision et choix du mode de passation du marché
 Approbation

Cf délibé

- C Ecole communale d'Hennuyères - Remplacement des châssis vétustes
 Demande de subvention UREBA exceptionnelle
 Information

Monsieur le Président : pour information, nous vous signalons que dans le cadre de la subvention UREBA exceptionnelle, nous avons introduit un dossier pour remplacer tous les châssis vétustes qui se trouvent encore à l'école communale d'Hennuyères.

Monsieur le Conseiller Schollaert : aujourd'hui, il est particulièrement important de faire des économies d'énergie. Avez-vous prévu quelque chose par exemple pour l'Hôtel de Ville ?

Monsieur l'Echevin Daye : un audit énergétique vient d'être finalisé. Il sera présenté prochainement au Collège. Nous obtiendrons des subsides pour les réalisations proposées.

- D Création d'une piste de santé dans le Bois de la Houssière
 Décision de principe
 Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.
 Monsieur le Conseiller Schollaert : avez-vous prévu un contrat d'entretien ?

Madame la Conseillère Corbisier : avez-vous prévu d'utiliser du bois labellisé « FSC ». C'est-à-dire des bois issus de forêts exploitées en vue d'un développement durable ?

Monsieur le Président : si nous n'y avons pas pensé, ce sera ajouté au cahier des charges.

Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé

E Projet de piscine communale - Désignation d'un bureau d'études comme assistance à la maîtrise du projet
Convention à conclure avec l'Intercommunale I.D.E.A. - Décision
Monsieur l'Echevin Daye présente le projet de convention à conclure avec l'Intercommunale I.D.E.A. pour aider la Ville à mener à bien la construction de sa piscine.

Monsieur le Conseiller Schollaert : l'I.D.E.A. a beaucoup de mérites mais pas au niveau du sport. Il faudrait contacter plusieurs firmes spécialisées en la matière.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : avez-vous déjà oublié les carences ou les lenteurs de l'I.D.E.A. ?

Je suis en outre persuadé que si nous prenons une firme privée cela nous coûtera nettement moins chère.

Madame la Conseillère Roobaert : peut-on faire une comparaison avec le privé ?

Monsieur l'Echevin Daye : les tarifs sont exactement les mêmes dans le privé.

Et nous avons obtenu de l'Intercommunale I.D.E.A. qu'elle établisse ses honoraires forfaitairement.

C'est-à-dire sur base de l'estimation initiale, sans tenir compte des avenants éventuels.

Contrairement à ce que vous dites, l'I.D.E.A. a de l'expérience puisqu'elle a travaillé sur deux piscines proches à La Louvière et à Mons.

Par ailleurs, n'étant pas elle-même constructeur de piscine elle n'est pas juge et partie. Nous aurons un avis beaucoup plus objectif que si nous avons gardé la firme proposée par le Conseiller Schollaert .

Mons a travaillé tout d'abord avec l'I.D.E.A et puis ils ont eu l'idée de consulter une firme privée : cela a été un fiasco total.

Monsieur le Conseiller Bailleux quitte la salle aux délibérations.

Monsieur le Président : il convient dans ce dossier d'agir vite et bien.

Un appel à des firmes privées aurait rallongé la sauce de plusieurs mois sans aucune certitude pour le résultat final.

Nous pouvons conclure immédiatement un contrat avec l'Intercommunale I.D.E.A. dont nous faisons partie.

En ce qui concerne les lenteurs de cette Intercommunale, rassurez-vous, nous suivrons correctement notre dossier !.

Monsieur l'Echevin Daye : nous allons d'ailleurs prévoir de rajouter dans le cahier des charges une clause qui précise que le cahier des charges doit être en notre possession au plus tard dans le courant de ce mois de juin.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : je maintiens qu'il faudrait consulter le privé.

On passe alors au vote et le projet de contrat à conclure avec l'Intercommunale I.D.E.A est approuvé par 19 oui des Conseillers M.R. Ecolo et P.S. et 5 non des Conseillers I.C.

Cf délibé

- F Marché de services - Marché conjoint passé avec le C.P.A.S
 Marché de financement des investissements (2008)
 Décision de principe. Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.

Cf délibé

6 ACQUISITIONS

- A Acquisition de chalets en bois démontables
 Décision et choix du mode de passation
 Madame la Conseillère Corbisier : je souhaiterais que l'on ajoute dans le cahier des charges l'obligation d'utiliser des bois « F.S.C. ». Il s'agit d'un label qui certifie l'origine des bois dans le cadre du développement durable.

- B Acquisition d'une camionnette pour le service propreté
 Décision
 Conditions et choix du mode de passation du marché - Approbation

Cf délibé

- C Acquisition d'un nouvel aspirateur de déchets urbains
 Décision - Fixation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Cf délibé

7 MAISON DE L'EMPLOI - PARTENARIAT AVEC LA VILLE

Signature de la convention -

Examen et approbation

Madame la Conseillère David : il reste le problème de l'escalier.

Monsieur le Président : le bon de commande vient d'être dressé sur la Régie Foncière Communale.

Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé

8 PLAN DE PREVENTION DE PROXIMITE (P.P.P.)

Rapports d'évaluation d'activités et financés pour l'année 2007

Approbation

Madame la Conseillère Roobaert : il s'agit de rapports finalement fort théoriques.

Je ne vois pas par exemple où se situe le public ciblé.

Monsieur l'Echevin Fievez : en la matière, nous sommes obligés de répondre à la grille qui est proposée.

Cf délibé

9 CORPS DES SAPEURS-POMPIERS - ORGANISATION

Modifications à apporter au règlement organique (changement des conditions pour la promotion au grade d'adjudant)

cf délibé

10 STATUT ADMINISTRATIF

Modification de la règle concernant le stage des agents statutaires

Décision

Cf délibé

- 11 STATUT PECUNIAIRE**
 Modification des règles relatives à l'octroi d'une allocation pour fonctions supérieures.
 Décision.
 Cf délibé
- 12 SEANCE DU 25 JANVIER 2008**
 Procès-verbal - Approbation.
 Sa rédaction ne donnant lieu à aucune observation, le procès-verbal précité est adopté.
- 13 INTERPELLATIONS DE CONSEILLERS COMMUNAUX**
 Le Collège répond alors aux deux interpellations complémentaires du 23 février des Conseillers Manzini et Corbisier ayant trait au suivi du courrier de la part des Echevins et à la suppression partielle du ramassage des déchets verts.

Le huis clos est alors prononcé pour la suite de l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

HUIS CLOS

- 14 PERSONNEL COMMUNAL**
 Personnel administratif
 Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un agent technique en chef
 Cf délibé
- Personnel ouvrier
 Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier .
 Décisions
 Cf délibé
- 15 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL**
 A Implantation de steenkerque
 Notification du congé de maternité d'une institutrice primaire
 Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante.
 Décision
 Cf délibé

C C 25 février 2008

- B Implantation d'Hennuyères
Désignation à titre intérimaire d'une institutrice primaire
Décision

Cf délibé

L'urgence est alors déclarée à l'unanimité des membres présents pour délibérer sur les deux objets suivants qui ne figuraient pas à l'ordre du jour de la présente séance :

- C Implantation d'Hennuyères
Notification du congé de maladie d'une institutrice maternelle
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante
Décision

Cf délibé

- D Implantation de Steenkerque
Notification du congé de maladie d'une institutrice primaire
Désignation à titre intérimaire de remplaçantes
Décision

Cf délibé

16 E I C B

- A Désignation d'un chargé de cours de néerlandais à titre temporaire
Décision.

Cf délibé

L'urgence est aussi déclarée à l'unanimité des Membres présents pour délibérer sur l'objet suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente séance.

- B Démission d'une commis-dactylo
Admission à la pension

Cf délibé

C C 25 février 2008